

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Jacques CAILLOT, Adrien LETELLIER, Philippe POUILLARD, Pascal DEBROIZE, Ronan ENGUEHARD, Christelle LETELLIER, Evelyne ROHEE, Didier BOUILLET, Christiane POURADIER, Séverine JORET, Véronique GIESNER

Excusés : Nathalie JEANNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Evelyne ROHÉE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 janvier 2025. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé.

Avant d'ouvrir la séance, le conseil a souhaité faire une minute de silence en hommage à Guy JEANNE, puis nous avons acté la démission de Thierry CARNET.

### **BUDGET**

#### **VOTE DES TAUX DES TAXES**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et la suppression de la taxe d'habitation principale, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de foncier bâti. Le maire précise que la commune n'a pas changé ses taux pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2025 à savoir :

Taxe d'habitation	= 21.29 %
Taxe foncière sur le bâti	= 48.12 %
Taxe foncière sur le non bâti	= 34.60 %

Le Maire précise que les taux actuels sont identiques depuis des années et que l'augmentation de ces dernières années est due au pourcentage de réévaluation des bases au niveau nationale.

#### **VOTE DU CFU 2024 : Budget général**

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POULARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2024 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le budget principal de la Commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

Avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 485 511.97 €
- Section d'investissement : - 213 359.00 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2024 du budget principal de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

### **APPROBATION DU CFU 2024 : Budget général**

Monsieur le Maire informe donne la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POUILLARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2024 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Philippe POUILLARD reprend la présidence et présente le CFU 2024 du budget général de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY pour l'année 2024.

Le budget principal de la Commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

Avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 485 511.97 €
- Section d'investissement : - 213 359.00 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2024 du budget principal de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY.

### **VOTE DU CFU 2024 : Budget lotissement des fauvettes**

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POUILLARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2024 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le budget du Lotissement Les Fauvettes de Landelles et Coupigny avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 14 303.64 €
- Section d'investissement : 0.00 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2024 du Budget du Lotissement des Fauvettes de Landelles et Coupigny.

### **APPROBATION DU CFU 2024 : Budget lotissement des fauvettes**

Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à son adjoint, Philippe POUILLARD pour l'approbation et le vote du compte financier unique 2024 du budget général. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Monsieur Philippe POUILLARD reprend la présidence et présente le CFU 2024 du budget général de la commune de LANDELLES ET COUPIGNY pour l'année 2023.

Le budget du Lotissement Les Fauvettes de Landelles et Coupigny avec un résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : 14 303.64€
- Section d'investissement : 0 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le CFU 2024 du Lotissement des Fauvettes de Landelles et Coupigny.

### **M57 : AUTORISATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS**

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'adoption de la nomenclature budgétaire de la M57 pour le budget principal, il est autorisé de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

## **AFFECTATION DU RESULTAT - Budget principal**

Après avoir entendu le CFU de l'exercice 2024, considérant, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le CFU présente les résultats suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		110 376,26 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		375 135,71 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		485 511,97 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		-213 359,00 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		-5 000,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	-218 359,00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	485 511,97 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		218 359,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		267 152,97 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0,00 €

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : Budget général**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la dernière réunion conseil les orientations budgétaires prévues pour l'année 2025 ont été présentés. Et propose le budget suivant :

en fonctionnement pour 1 020 652,97 €

Et en investissement pour 595 359,00 €

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : Budget lotissement des fauvelles**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le budget du lotissement pour l'année 2025 et propose le suivant :

en fonctionnement pour 40 715,87 €

Et en investissement pour 18 397,93€

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025.

### **ACTION SOCIALE : Chèque Vire-Avenir**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite mettre une action sociale pour les agents communaux afin d'aider les agents dans leur pouvoir d'achat au quotidien. Pour cela le Maire propose la mise en place de chèque Vire-Avenir à hauteur du minimum social soit 180€ par agent à temps plein et 90€ pour les agents à temps partiel, une fois par an.

Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire de passer commande des chèques Vire-Avenir pour les agents en office d'action sociale.

### **INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU : Convention de la gestion de la redevance des déchets**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que l'Intercom de la Vire au Noireau s'est vu octroyer la gestion des déchets ainsi que la redevance de celle-ci. La convention a pour but d'organiser et de définir les engagements de chacune des parties cosignataires dans le cadre de la mise en place de la redevance déchets sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité de la Vire au Noireau.

Le maire donne lecture de ladite convention.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise le maire à la signature de la convention.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Philippe POUILLARD, commission des fêtes et cérémonies afin de présenter au Conseil Municipal, les subventions proposées par sa commission :

<b>Association</b>	<b>2024</b>	<b>Décision 2025</b>
Comité des fêtes	4000 €	3000 €
Société de chasse	500 €	400 €
Amicale 3ème âge	400 €	300 €
Union Cycliste Landellaise	250 €	1000 €
APE Landelles	500 €	600 €
Unions des Anciens Combattants	gerbe	gerbe
MAM-Les Chrisalie'des	500 €	500 €
APE Saint-Sever = 32 élèves	500 €	600 €
APAEI		300 €
La Vache qui lit	Par convention annuelle par habitant et par enfant	Par convention annuelle par habitant et par enfant
Amicale des Sapeurs des Pompiers Landelles	850 €	1000 €
Ligue Cancer	300 €	300 €
Téléthon	300 €	200 € + salle gratuite
Croix Rouge	160 €	160 €
Resto du Cœur	200 €	200 €
ADMR	380 €	300 €
Pêche Campeaux	400 €	300 €
OCCE Coopérative scolaire de Landelles et Coupigny	1800 €	1800 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 160 €</b>	<b>10 960€</b>

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance,  
Evelyne ROHÉE



Le Maire,  
Denis JOUAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Denis Jouault", written over a horizontal line.

Philippe POUILLARD

Evelyne ROHÉE

Pascal DEBROIZE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Evelyne Rohée", written over a horizontal line.

Christelle LETELLIER

Adrien LETELLIER

Séverine JORET

Christiane POURADIER

Nathalie JEANNE

Didier BOUILLET

Ronan ENGUEHARD

Jacques CAILLOT

Denis JOUAULT

Véronique GIESNER

